

Plan stratégique transversal

COMMUNE D'ANDERLECHT
2018-2024



ANDERLECHT

INTRODUCTION

En début de cette législature, nos mandataires élus ont défini leurs volontés politiques dans une déclaration de politique générale, dans le but d'investir dans un projet de ville résolument orienté vers l'avenir, pour nous et pour le futur de nos enfants, dégagant ainsi une ligne directrice pour notre administration.

C'est ce nouveau programme d'actions de la majorité pour la législature 2018-2024 que le comité de direction s'est approprié pour le traduire en plan stratégique transversal (PST) et le faire aboutir de manière davantage tangible.

Effectivement, les enjeux de notre administration deviennent de plus en plus nombreux et il est urgent de manager celle-ci par objectifs. Il n'est plus envisageable de naviguer à vue sans se fixer des objectifs clairs et réalisables. L'administration le doit à ses citoyens et à ses élus.

Véritable outil de travail pour les six années à venir, le présent plan stratégique a donc pour objectif de décliner les priorités préalablement sélectionnées par le programme politique en objectifs opérationnels et actions concrètes. Sa vocation est donc de piloter l'administration au mieux avec les ressources disponibles, mais aussi d'informer les personnes désireuses de connaître l'état d'avancement des nombreux projets. Ainsi, l'Administration communale d'Anderlecht a toutes les cartes en mains pour anticiper les défis de demain et mener à bien les volontés politiques des mandataires élus.

La méthodologie utilisée pour déterminer ce plan stratégique fut un long travail de concertation et de construction entamé en décembre 2018. Plusieurs réunions du comité de direction ont permis d'identifier les actions prioritaires à entamer et de désigner les pilotes de ces projets. Un séminaire du comité a également eu lieu en juin 2019 pour entamer une classification de ces différentes actions.

Cette classification repose sur trois piliers :

- **L'espace public :** la commune en a la responsabilité et c'est ce que le citoyen voit en premier lieu. Densément peuplé dans certains quartiers, particulièrement vert dans d'autres, regorgeant d'un nombre impressionnant de kilomètres de voiries et de trottoirs, l'espace public est aussi un des premiers facteurs de bien-être dans sa commune ;
- **Les besoins sociétaux :** la commune connaissant un essor démographique sans précédent, c'est tout naturellement que les besoins présents et futurs de la population représentent un des piliers de sa stratégie ;

- **La performance de l'administration :** respect, neutralité, partage, intégrité et solidarité sont les valeurs d'une administration qui se doit d'être dans un processus d'amélioration continue en vue d'honorer sa volonté d'un service de qualité au citoyen.

Dans cinq domaines d'actions prioritaires :

- sur le terrain, c'est-à-dire les actions à effectuer au quotidien ou nécessitant un effort et une évaluation continus ;
- concevons l'Anderlecht de demain en s'y attelant dès aujourd'hui ;
- en favorisant la participation et l'accessibilité à tous les Anderlechtois ;
- en privilégiant le développement durable ;
- en faisant de la gouvernance notre mode de gestion dans le respect des règles et normes.

Si ce programme stratégique transversal a le mérite d'être le premier pour la commune d'Anderlecht, il est l'occasion de favoriser la transversalité au sein de l'administration, offrant ainsi une stratégie globale ambitieuse. Fédérateur des différents plans communaux, le PST n'est pas un document figé. De fait, il sera amené à évoluer au fur et à mesure que les actions menées par les différents services aboutiront.

La brochure qui est présentée ici en contient une synthèse destinée au grand public .

L'ESPACE PUBLIC

Désireux de vouloir privilégier la propreté des quartiers, la convivialité, la sécurité ainsi que la mobilité des Anderlechtois, le PST consacre un volet entier à la qualité de l'espace public, réel facteur d'épanouissement pour chacun d'entre nous. Anderlecht présentant un profil socio-économique très diversifié, il est nécessaire de prévoir des mesures de gestion adaptées aux besoins rencontrés par chacun, tout en réaffirmant notre engagement dans le développement durable qui a un caractère hautement transversal puisqu'il se décline dans de nombreux domaines. Le développement d'un cadre de vie durable et harmonieux ne peut se faire sans la participation de tous et l'accessibilité de l'espace public à tous.

1. Sur le terrain

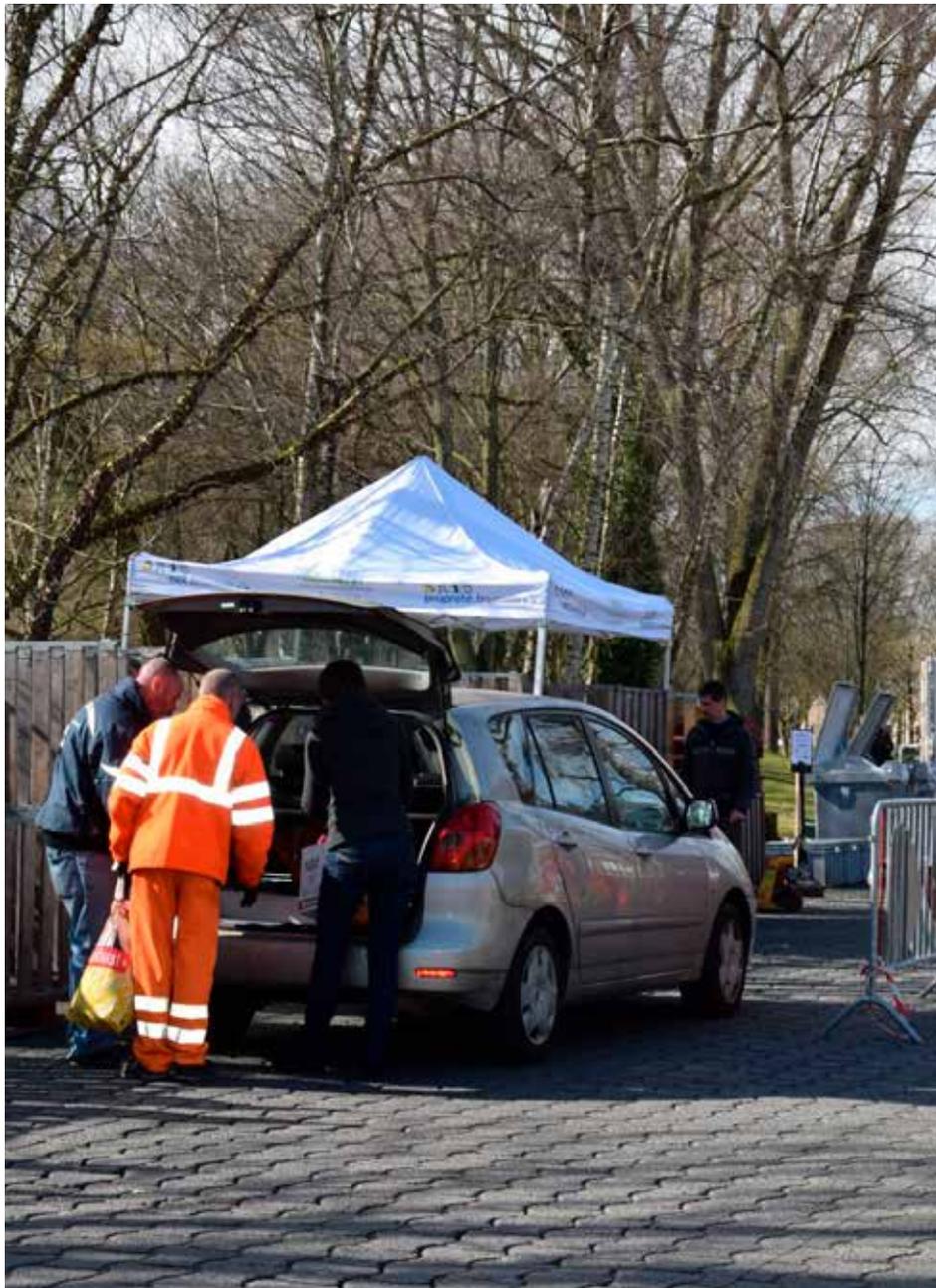
- Intensifier la lutte contre les dépôts clandestins, notamment en renforçant et encourageant l'utilisation de l'application Fix My Street pour signaler les dépôts clandestins ou autres actes de malpropreté dans l'espace public.
- Améliorer l'attrait des noyaux commerciaux, en augmentant leur propreté, grâce à la recherche d'une solution concertée avec les commerçants concernant la gestion des déchets et en favorisant la mobilité piétonne, la qualité des espaces publics, des étalages, des enseignes et des façades.
- Renforcer les opérations « déchetterie mobile » dans les quartiers en collaboration avec Bruxelles-Propreté.
- Poursuivre l'organisation d'« opérations propreté » en collaboration avec les services de police ainsi que l'installation de caméras mobiles afin de prendre les auteurs des dépôts clandestins sur le fait.
- Mener activement une politique cohé-

rente et volontariste pour éradiquer le fléau que représentent les crottes de chien (sensibilisation, bornes de propreté, contrôle...) et le nourrissage des pigeons.

- Poursuivre le fleurissement de nos espaces publics par le placement de corbeilles à fleurs et de tours fleuries.

2. Concevons l'Anderlecht de demain

- Mettre en œuvre les recommandations issues de l'étude participative sur la revitalisation du centre de la commune.
- Conclure des conventions avec les partenaires privés (bureaux, grandes surfaces, etc.) pour la mise à disposition des parkings en soirée et le week-end.
- Poursuivre la mise en œuvre du « Plan Lumière » et l'actualiser.
- Utiliser une partie significative des recettes provenant du stationnement au profit de l'amélioration de l'espace public et de la politique de mobilité.



- Poursuivre la rénovation des trottoirs et des espaces publics.
 - Multiplier des espaces publics apaisés, des rues cyclables et des zones résidentielles, ainsi que des plaines de jeux qui apporteront de la convivialité.
 - Valoriser le réseau de sentiers et de chemins (balisage, entretien et réédition des cartes).
 - Créer et réhabiliter des espaces verts, prioritairement dans les quartiers qui en manquent. Une attention particulière sera portée à l'amélioration du « Parc system ».
 - Implanter des œuvres d'art (sculptures, graffs,...) dans l'espace public et dans les bâtiments communaux.
 - Mener une réflexion sur le placement de toilettes publiques, en collaboration avec Bruxelles-Propreté, et soutenir les commerçants qui ouvrent leur porte aux citoyens ayant des besoins pressants.
 - Diminuer l'emprise de l'affichage publicitaire, en particulier celui apposé sur les façades. Mettre en œuvre une politique ambitieuse et volontariste d'harmonisation des devantures de magasins (étalages, enseignes, empiètement sur les trottoirs, etc.).
 - Activer des périmètres de préemption dans les zones où la commune souhaite intervenir.
 - Veiller à favoriser, dans le cadre des Contrats de quartiers durables, des actions finançables sur le long terme ainsi que des équipements pérennes.
 - Réaffecter le bâtiment du service Hygiène en salle d'animation pédagogique pour les Musées.
 - Rénover le mur d'enceinte de la Maison d'Erasmus ainsi que le musée du Béguinage.
- 3. Participatif et accessible à tous**
- Réserver, en période de vacances et durant les week-ends, au moins une rue par quartier pour les jeux d'enfants afin de renforcer les liens sociaux dans les rues concernées
 - Baliser des parcours piétons thématiques.
 - Soutenir la présence de représentants des habitants dans les comités d'accompagnement des PPAS et des études d'incidence.
 - Créer une zone multi-sports le long du canal avec plusieurs espaces différenciés (volley, badminton, fitness, yoga, etc.).
 - Poursuivre la création et la rénovation des petites infrastructures dans tous les quartiers : plaines de jeux pour enfants, terrains de pétanque, street workout, terrain de basket-ball et de volley-ball, terrains multisports,... permettant la pratique de sports par tous (hommes et femmes) et dans tous les quartiers.
 - Veiller dans tous les nouveaux amé-

namagements ainsi que dans tous les bâtiments publics à la sécurité des personnes à mobilité réduite (trottoirs en bon état, rampes aux escaliers des bâtiments publics, arrêts de trams et de bus aménagés, passages protégés pour les piétons, feux de signalisation aux carrefours dangereux, etc.).

- Aménager des zones clôturées où les chiens peuvent courir en liberté dans les parcs communaux.

4. Privilégiant le Développement durable

- Actualiser le Plan Communal de Mobilité et concrétiser les objectifs qu'il contient.
- Établir un programme de développement des transports publics avec les opérateurs Stib et SNCB. Tout développement du RER devra offrir des haltes sur notre territoire afin d'améliorer la mobilité des Anderlechtois.
- Évaluer la mise en œuvre du plan de stationnement et intégrer la politique communale de stationnement dans celle établie par la Région, en adaptant le règlement de stationnement et en réalisant un PACS (Plan d'Action Communale de Stationnement).
- Soutenir l'extension des réseaux des stations pour véhicules partagés à Anderlecht.
- Soutenir la création de stations de recharge publiques pour voitures électriques.
- Prévoir la création d'aménagements de

la voirie, généraliser les zones 30 dans les quartiers d'habitation en instaurant les modalités nécessaires pour que la vitesse y soit effectivement respectée, et créer une zone piétonne dans le centre historique d'Anderlecht.

- Renforcer la création des cheminements sécurisés et balisés (à pied ou à vélo) vers des lieux de grande fréquentation (les écoles, les clubs sportifs, les entreprises, les locaux de mouvements de jeunesse, les gares, les lieux de culte,...).
- Poursuivre le développement d'aménagements favorisant la mobilité douce vers les établissements scolaires (zones 30km/h, rues scolaires, présence de gardiens de la paix devant les écoles, aménagements urbains, KISS & GO, parkings à vélos, rangs scolaires,...) ; Là où c'est possible, limiter l'accès aux abords des écoles aux heures d'entrée et de sortie afin de les sécuriser, mais aussi de réduire la pollution à laquelle les enfants sont les plus sensibles.



- Améliorer la sécurité des cyclistes par des aménagements de la voirie et augmenter le nombre de parking pour vélos.
- Autoriser les déplacements à vélo à vitesse modérée dans nos parcs.
- Généraliser, sur le territoire d'Anderlecht, les sas cyclistes à tous les carrefours à feux, l'accès des vélos aux sites propres de la STIB, ainsi que le placement de panneaux B22 et B23 (permettant aux cyclistes de passer au feu rouge) partout où c'est possible, et créer des rues cyclables.
- Installer un coin propreté avec des poubelles-containers enterrées dans chaque quartier où chacun pourra venir déposer gratuitement ses déchets chimiques, frigolite, compostage, petits encombrants, etc. Ils seront gérés par un « concierge de quartier » qui sera la personne de contact pour tous les problèmes de propreté.

- Multiplier les poubelles de tri, pour favoriser le recyclage, ainsi que des cendriers de rue.
- Amplifier les campagnes de sensibilisation à la propreté, à la réduction des déchets et au tri-recyclage (en collaboration avec Bruxelles-Propreté).
- Entretien des sentiers et chemins dans une logique de maillage environnemental et promouvoir ces comportements auprès des propriétaires privés.
- Gérer de manière active des zones à haut potentiel écologique (roselière, marais de la rue de la Semence,...).

5. Guidé par la bonne gouvernance

- Un pacte de propreté sera conclu par le collège avec comme but de lutter de manière encore plus efficace contre les dépôts clandestins, les déjections canines et les comportements inciviques. Chaque membre du collège sera, dans ses compétences, responsable pour la prévention et la sensibilisation, l'information à la population et la répression. À côté des taxes sur la salissure de l'espace public, les SACS seront mieux utilisées pour lutter contre les incivilités (et pas uniquement le stationnement comme actuellement).
- Porter attention à la dénomination des espaces publics en favorisant la féminisation des noms des nouvelles artères et en recontextualisant les dénominations adoptées dans un certain contexte historique qui n'est plus d'actualité.



BESOINS SOCIÉTAUX

Dans un monde en constante mutation, comme le démontre l'essor démographique actuel, il est de la responsabilité de l'administration d'anticiper et de prévoir les différents défis qui se poseront face à nous dans les années à venir.

Que cela concerne les problématiques touchant l'enseignement, la prévention, le droit d'accès à la culture ou encore l'emploi, pour ne citer que celles-ci, le pouvoir communal peut agir et anticiper les actions à mener au niveau local.

Dès lors, intégrer, dès aujourd'hui, ces données qui influenceront sur le futur est primordial, tout en s'appuyant sur les atouts de notre administration et en envisageant une perspective de modernisation de cette dernière, d'inclusion et de cohésion sociale. Ainsi, notre PST, dans sa démarche transversale, tente d'apporter les réponses aux questions actuelles et de relever les défis qui nous permettront de construire l'Anderlecht de demain.

1. Sur le terrain

- Continuer le travail du dispositif de médiation de quartier (médiation locale) pour prévenir et résoudre les conflits de voisinage, les conflits familiaux (entre autres, les femmes victimes de violences conjugales).
- Poursuivre les travaux des cellules de prévention : « jeunes et assuétudes », « interculturelité et nouveaux arrivants », « radicalisation et polarisation »,...
- Soutenir l'enseignement de Promotion sociale en dotant les Cours Erasme de leur propre bâtiment.
- Intensifier la politique de gratuité totale de l'enseignement maternel et primaire dans les écoles communales et élargir cette gratuité aux activités pédagogiques extra-scolaires.
- Garantir l'égalité de traitement pour tous, notamment en matière d'intervention dans les repas scolaires.
- Assurer l'intégration et la formation continuée des enseignants (mécanisme de tutorat,...).
- Considérer comme prioritaire la lutte contre le cyber-harcèlement des enfants et adolescents.
- Former des personnes ressources dans les établissements scolaires afin de sensibiliser les élèves aux problèmes de harcèlement à l'école et sur les réseaux sociaux.
- Proposer un enseignement favorisant l'apprentissage du néerlandais et français.
- Poursuivre la lutte contre le décrochage scolaire, notamment via le travail des médiateurs scolaires et des services du



contrat de sécurité et de prévention (Antenne scolaire, éducateurs de rue,...)

- Renforcer l'action des acteurs communaux d'insertion socio-professionnelle (Mission locale, CAF, Régie des Quartiers) et étudier la faisabilité d'une entreprise communale d'économie sociale « titres-services ».
- Transformer les centres récréatifs pour seniors en centres intergénérationnels où, en plus des repas du midi, sont organisées des activités multiples telles que, par exemple, des « repair-cafés », des formations aux nouvelles technologies, des tables de discussion, etc.
- Renforcer la lutte contre les marchands de sommeil en utilisant adéquatement l'observatoire du logement et en développant la collaboration entre le service de l'hygiène et celui de l'urbanisme.



2. Concevons l'Anderlecht de demain

- Articuler la politique de prévention sociale avec les politiques d'emploi et de formation professionnelle.
- Continuer à augmenter l'offre de places dans les crèches ainsi que l'offre scolaire en construisant de nouveaux bâtiments et, dans le même temps, en investissant dans la rénovation des bâtiments existants. Concrètement, la majorité veut augmenter la capacité d'accueil en créant 480 nouvelles places dans les crèches, ainsi que 750 nouvelles places dans l'enseignement maternel et primaire et 1.250 nouvelles places dans l'enseignement secondaire.
- Évaluer la faisabilité de créer une crèche proposant des horaires adaptés aux personnes travaillant en horaire décalé.
- Soutenir les investissements dans le matériel informatique et numérique

dans les écoles communales. L'investissement dans le numérique doit également intégrer la formation continuée des enseignants.

- Créer un guichet unique de l'emploi permettant d'optimiser et de simplifier l'accompagnement de la mise au travail des Anderlechtois.
- Racheter des immeubles-phares pour en faire des centres d'entreprises accessibles à l'entrepreneuriat local.
- Créer une Agence Immobilière Commerciale (AIC) au sein de la commune qui mette en relation les propriétaires des rez-de-chaussée commerciaux inoccupés – au besoin en les rachetant – avec de jeunes commerçants ou artisans qui désirent se lancer.
- Valoriser le guichet unique pour le sport communal afin d'optimiser l'utilisation des infrastructures existantes sur le territoire.
- Construire 1.200 nouveaux logements publics intégrés principalement dans les futurs développements urbanistiques.
- Amplifier la politique de cohésion sociale avec le soutien actif de la commune et en collaborant avec les associations, afin de l'étendre à un maximum de sites de logements sociaux.
- Adopter un règlement communal et une charte locale des animaux de compagnie pour garantir le bien-être animal, la quiétude du voisinage, la sécurité et la propreté publique.

3. Participatif et accessible à tous

- Créer des classes et crèches « inclusives » pour permettre aux enfants porteurs d'un handicap d'être scolarisés dans l'enseignement ordinaire et en crèches.
- Développer le modèle « École ouverte » en offrant un large éventail d'activités parascolaires accessibles à tous.
- Intensifier les liens entre l'école et la culture dans ses multiples dimensions, notamment en faisant appel au savoir-faire des artistes locaux.
- Mettre en place des alliances éducatives innovantes avec d'autres structures (projets intergénérationnels, projets d'échanges scolaires,...).
- Favoriser la création d'associations de parents et les soutenir.
- Soutenir les mouvements de jeunesse reconnus où les jeunes peuvent développer une autre vision du « vivre ensemble » indispensable à la cohésion sociale.
- Créer, avec le soutien des organismes communautaires ou autres, une Maison de la jeunesse supplémentaire.
- Développer une ludothèque mobile qui se déplacera dans les quartiers.
- Développer des outils d'information et de soutien à la parentalité, et organiser des espaces de paroles et rencontres pour les familles.
- Développer un partenariat avec les entreprises locales pour favoriser les jobs étudiants, les stages en entreprises et la formation en alternance.



- Permettre une rencontre entre les demandeurs d'emploi et les employeurs, via la facilitation des contacts et la création de réseaux entre les différents acteurs et institutions (habitants, associations, entreprises, pouvoirs publics,...), notamment en renforçant la Mission locale.
- Favoriser le développement des groupements d'employeurs permettant de mutualiser leurs employés.
- Confirmer le rôle des deux Centres culturels (Escale du Nord et De Rinck) dans la mise en oeuvre d'une politique culturelle intégrée et en intensifiant leur travail au sein des écoles, tous réseaux confondus, de manière à toucher tous les publics et à sensibiliser les enfants aux différentes formes culturelles
- Développer, dans l'église désaffectée Saint François-Xavier, un pôle culturel permettant notamment de créer, à Cureghem, une antenne conjointe des

- bibliothèques francophone et néerlandophone.
- Développer un pôle économique et culturel (sur le modèle du COOP) sur le site de l'ancienne Maison du Peuple, à la charnière entre le centre, Cureghem et Biestebroeck.
- Créer un pass culturel pour les Anderlechtois permettant d'accéder gratuitement à certaines activités à caractère culturel et à en faire leur promotion
- Améliorer l'information concernant l'article 27, géré par le CPAS, visant à favoriser l'accès des personnes défavorisées à des spectacles.
- Mettre en valeur le potentiel culturel et touristique de la commune, en éditant un guide des lieux d'exposition, de stages, d'événements culturels.
- Soutenir les artistes de la commune en leur offrant des espaces de création dans l'espace public ou au sein des bâtiments temporairement inoccupés et en créant un « label » pour artistes et artisans de la commune, tout en accordant une attention particulière aux jeunes artistes anderlechtois.
- Intensifier la politique de création et de rénovation de clubs-houses autour des infrastructures sportives existantes et faire en sorte qu'elles puissent également servir de lieux de détente pour le grand public. En plus des clubs sportifs, cette politique pourrait aussi s'appliquer au mini-golf communal et au complexe sportif du parc Verdi.

- Achever la construction de la nouvelle salle des fêtes et des sports dans la zone sportive de Neerpede.
- Soutenir activement les clubs sportifs amateurs de la commune.
- Continuer à développer une politique du « sport pour tous », en veillant tout particulièrement au développement du sport pour les femmes, les aînés, les personnes handicapées et en veillant à promouvoir l'interculturalité, notamment lors de la répartition des subsides.
- Définir des relations avec le Royal Sporting Club d'Anderlecht, qui comprennent notamment un objectif d'intégration sociale.
- Créer plusieurs parcours « running » pour la popularisation de la course à pied dans les rues et les espaces verts de la commune (aménagement des voiries en conséquence, amélioration de la luminosité, piste finlandaise, etc.).
- Évaluer la faisabilité d'un vélodrome, d'une piste de biking et initier une course cycliste amateur annuelle (sur



- le modèle des 12 km de jogging d'Anderlecht).
- Développer une stratégie de communication pour sensibiliser la population aux différences et au respect des particularités.
- Créer un prix « Égalité des chances » pour les associations ou pour les citoyens qui s'illustrent dans le respect de la diversité.
- Promouvoir un dialogue inter-religieux dans un souci de vivre ensemble en créant des espaces de rencontres interconfessionnelles dans l'esprit d'ouverture et de tolérance.
- Créer des espaces pour des cérémonies non-confessionnelles.

4. Privilégiant le Développement durable

- Promouvoir les collations fruits et offrir aux enfants un accès permanent à de l'eau potable (fontaines à eau) ainsi que privilégier les aliments bio dans nos menus pour enfants fréquentant les crèches.
- Sensibiliser les parents aux modes de transport collectif ou doux pour se rendre à l'école de leurs enfants ; encourager le co-voiturage et soutenir les initiatives pédagogiques qui traitent de ce thème.
- Favoriser les filières d'agriculture urbaine, notamment celles promouvant l'insertion socio-professionnelle en facilitant la distribution des produits en circuit court.

- Valoriser les productions alimentaires et artisanales locales et favoriser leur présence dans les commerces et sur les marchés de la commune (système de fidélisation, label « made in Anderlecht »,...).
- Créer un espace communal bien localisé en vue d'y assurer la distribution de produits locaux ; ce lieu pourrait aussi servir de lieu de dépôt pour les GASAP.
- Valoriser les réparateurs et les transformateurs locaux.
- Revaloriser les marchés locaux en améliorant le côté bio et local pour favoriser le cycle court.
- Refuser toute nouvelle implantation commerciale de grande ampleur non intégrée aux noyaux commerciaux existants.
- Elaborer un Plan Energie-Climat à l'horizon 2025.
- Contrôler la qualité de l'air dans les espaces publics, en particulier aux abords des écoles, et prendre les mesures adéquates pour l'améliorer.
- Recenser, cartographier et promouvoir les initiatives locales favorisant la transition écologique et les mentionner dans la brochure d'accueil des nouveaux habitants.
- Préserver le caractère rural de Neerpede et renforcer le soutien aux actions de sensibilisation à l'environnement et de développement de l'agriculture urbaine (notamment celles de la Maison Verte et Bleue).
- Favoriser le développement de la stratégie GoodFood au niveau local.
- Renforcer la promotion des produits agricoles locaux (bio, artisanaux, du terroir, etc.) via les cantines scolaires, les marchés locaux et via la vente directe aux champs.
- Soutenir les agriculteurs locaux dans la transition vers l'agriculture bio ou raisonnée.
- Soutenir les initiatives citoyennes pour créer des jardins, des potagers ou des ruches collectifs, des toitures verdurisées ou pour planter des arbres et des fleurs qui embelliront les quartiers.
- Soutenir et encourager l'agriculture urbaine professionnelle sur les terrains non exploités et sur certaines toitures. Continuer à développer les ateliers éducatifs sur les activités agricoles (notamment via la Maison Verte et Bleue).
- Inciter la création de Givebox permettant l'échange gratuit de livres ou autres objets gratuitement dans les rues.

5. Guidé par la bonne gouvernance

- Encourager la création de logements au loyer accessible au-dessus des commerces, pour favoriser le commerce de proximité, par exemple, dans le quartier Wayez.
- Lutter efficacement contre les immeubles vides en vue de les remettre sur le marché, notamment en améliorant la perception et le recouvrement des taxes sur les immeubles abandonnés. Mettre

en œuvre le mécanisme de gestion publique tel que le prévoit le Code du logement.

- Mieux contrôler les maisons unifamiliales transformées en appartements et la surpopulation de certains immeubles de rapport.
- Faire en sorte, dans le cadre de la politique urbanistique, que les logements correspondent aux besoins des habitants et que l'aménagement de l'espace



public soit tourné vers le futur, notamment pour la mobilité.

- Organiser une meilleure information concernant l'ensemble des services et structures d'aides existant sur le territoire communal en matière de santé.
- Étudier la mise en place d'un guichet unique du logement pour faciliter les démarches des citoyens en recherche d'un logement (partenariats éventuels: FA, Comensia, associations qui s'occupent du logement,...). L'éventualité d'un transfert des logements communaux au Foyer Anderlechtois sera étudiée afin de permettre de diminuer la charge qui pèse sur les locataires.
- Promouvoir les agences immobilières sociales et les inciter à étendre leurs activités aux logements étudiants.
- Lutter contre toute discrimination ou insulte dans l'espace public, notamment au moyen des Sanctions administratives communales (SAC).
- Établir un lien entre la politique de Solidarité internationale et l'accueil des populations migrantes.
- Organiser mensuellement une rencontre citoyenne sur des problématiques internationales.
- S'engager dans un deuxième partenariat avec un pays du Sud.
- Maintenir des liens avec des anciens habitants de la commune aujourd'hui expatriés et qui développent des projets intéressants.



PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION

Afin de garantir et d'améliorer de manière constante la qualité des services publics rendus aux citoyens, différents objectifs seront animés par ce pilier fondamental qu'est la performance de l'administration. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la lignée de nos valeurs : respect, neutralité, partage, intégrité et solidarité. Ainsi, mus par la volonté de développer une exigence éthique sans pareil, que ce soit sur le terrain ou dans toutes les dimensions de la bonne gouvernance, nous continuerons à moderniser l'administration dans une logique d'amélioration continue.

1. Sur le terrain

- Désigner un ombudsman au sein de la commune ou souscrire au service ombudsman régional qui sera mis en place.
- Permettre à chaque Anderlechtois de vérifier – via une plate-forme on-line – à quel moment sa rue est nettoyée, quand ses avaloirs sont curés et quand les poubelles publiques sont vidangées.
- Améliorer la formation des policiers et des gardiens de la paix en matière de bilinguisme, de communication non-violente, de gestion de la diversité, etc.
- Continuer la politique de fermeture systématique des établissements où l'on constate des trafics de drogues.
- Maintenir les dispositifs existants en matière de prévention.
- Veiller au respect des délais lors de la délivrance des permis d'urbanisme et d'environnement.
- Améliorer l'accompagnement des demandes de permis d'urbanisme en évoluant vers une fonction de conseil pour les petits porteurs de projets.

- Améliorer l'information du citoyen et des demandeurs de permis afin de rendre les législations plus compréhensibles et abordables par chacun : amélioration du guichet de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, accès aux plans, schémas et règlements sur le site internet de la commune.

2. Concevons l'Anderlecht de demain

- Mettre en place un « Point Info » qui permette, quel que soit le moyen de contact (accueil physique au guichet, numéro d'appel centralisé, e-mail, site web, page Facebook, etc.) de répondre immédiatement à plus de 80% des questions qui sont posées par les citoyens.
- Profiter de la construction de la nouvelle aile de la Maison communale pour moderniser l'accueil des citoyens et intégrer, dans un même lieu, les guichets relatifs aux procédures pour les habitants qui sont belges et non belges.
- Assurer une meilleure accessibilité de l'administration communale en termes d'horaires d'ouverture, améliorer la qua-

lité de l'accueil à la Maison communale et dans les différents services de l'administration et élargir les services fournis à distance (internet, call center,...).

- Faire un recensement des différents règlements-taxes pour en évaluer l'opportunité, l'équité et l'efficacité.
- Assurer la gestion du patrimoine communal de manière planifiée et poursuivre une politique patrimoniale durable, privilégiant l'investissement à long terme, notamment en envisageant la reconstitution d'une régie foncière.
- Susciter les initiatives des enseignants et élèves visant à organiser des activités pédagogiques animées par des acteurs extérieurs à l'école (par exemple durant les jours blancs) et faire de même pour les crèches.
- Créer une Maison de l'Action sociale qui rassemblerait dans un même lieu toutes les actions menées actuellement par la commune et le CPAS en matière sociale.



3. Participatif et accessible à tous

- Créer un droit d'initiative citoyenne et permettre le dépôt de résolution citoyenne sur laquelle le conseil communal doit statuer.
- Permettre des processus participatifs en amont des projets importants. Systématiser les réunions de quartiers, les outils d'information, l'ouverture d'antennes administratives dans les quartiers et la mise en place de budgets participatifs.
- Instaurer des moments structurels et réguliers de rencontres entre le Collège et les habitants afin de développer et systématiser les expériences de participation dans les différents quartiers.
- Intensifier une politique participative, notamment avec les comités de quartier, afin d'impliquer les habitants à la problématique et de cibler les problématiques des différents quartiers.
- Impulser des débats publics sur les grands enjeux communaux en amont des prises de décision (projet parking Vaillance, piétonnier,...), à l'instar de ce qui a été réalisé à La Roue (Atelier de travail urbain). Une réévaluation de l'opportunité du projet du parking Vaillance sera réalisée en tenant compte des engagements juridiques existants.
- Ouvrir "Anderlecht contact" aux associations et aux comités de quartier.
- Proposer spontanément l'inscription sur les listes des électeurs pour les élections communales à toute personne non belge entrant dans les conditions et venant s'inscrire dans la commune.

- Offrir à tous les nouveaux habitants un « kit de bienvenue » avec toutes les informations nécessaires à leur intégration réussie dans la commune (propreté, mobilité, culture, musées, écoles, etc.).
- Créer un service communal « Événements » qui favorisera l'organisation de toutes les manifestations anderlechtoises, tant publiques qu'associatives.
- Encourager des animations et fêtes de quartier favorisant l'expression des différentes communautés présentes à Anderlecht (par exemple lors des journées sans voiture).
- Poursuivre le soutien à la Zinneke Parade et y encourager la participation d'un maximum d'acteurs anderlechtois.
- Réfléchir systématiquement à la mise en œuvre de pratiques inclusives dans toutes les politiques communales de façon transversale en appliquant les principes du « handstreaming »

4. Privilégiant le Développement durable

- Publier tous les marchés publics communaux abordables sur le site de la commune afin que les PME locales puissent y participer et promouvoir les entreprises d'économie sociale dans les cahiers des charges de la commune.
- Evaluer la mise en œuvre de l'Agenda 21 et l'actualiser.
- Systématiser les marchés publics durables avec des clauses sociales et environnementales au sein de l'administration communale et introduire une

charte éthique pour les entreprises avec lesquelles la commune travaille.

- Participer aux actions de l'IBGE pour gérer l'administration de manière écologique, notamment en développant la dynamique lancée par la labellisation « éco-dynamique ».



- Intensifier la transition du parc automobile communal vers l'électrique tout en développant en parallèle les autres moyens de transport pour les déplacements fonctionnels (la marche, le vélo, les transports en commun...).
 - Augmenter la flotte de vélos communaux à destination des fonctionnaires et l'élargir aux vélos électriques.
 - Poursuivre la mise à disposition des grandes toitures de la commune pour investir dans les énergies renouvelables.
 - Gérer les espaces verts en respectant le Plan Communal de Développement de la Nature, notamment en favorisant la plantation d'espèces végétales locales dans les propriétés communales, l'espace public, mais également lors de l'octroi des permis d'urbanisme délivrés, et lutter contre les plantes invasives.
- 5. Guidé par la bonne gouvernance**
- Garantir que chaque membre du Collège se consacrera pleinement à son mandat. En particulier, le Bourgmestre, les Échevins et le Président du CPAS ne cumuleront pas avec un mandat de député et toute autre fonction – publique ou privée – de nature à empêcher les élus de rester disponibles pour l'exercice de leur mandat local. Toutes les fonctions, tant publiques que privées, exercées par le Bourgmestre, les Échevins et le Président du CPAS seront communiquées au Collège qui appréciera leur compatibilité avec leur fonction de base.
 - Assurer la publicité complète et individuelle des revenus liés à des mandats publics et parapublics.
 - Ouvrir les Conseils d'administration des asbl communales à l'opposition.
 - Garantir la transparence, l'éthique et la mise en concurrence loyale, dans le cadre des marchés publics, quel que soit le type de marché (procédure ouverte, procédure négociée sans publication préalable où une consultation de minimum 6 prestataires sera requise).
 - Examiner la possibilité de prévoir une retransmission vidéo du Conseil communal.
 - Maintenir dans l'administration et dans les écoles communales les principes de la neutralité politique et philosophique des autorités publiques.
 - Intensifier une politique d'embauche non discriminatoire en veillant tant que possible à ce que le personnel soit le reflet des diverses composantes de la population anderlechtoise.
 - Intégrer le principe d'égalité hommes/femmes dans les différentes politiques et développer une « politique des genres », qui analyse, pour les mesures envisagées, leur différence éventuelle d'impact sur les femmes et les hommes.



www.anderlecht.be